

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FEVRIER 2019

Le Conseil municipal de DOMAZAN s'est réuni le vendredi 15 février 2019 à 20h30, en séance publique, sous la présidence de Louis DONNET, Maire.

Présents : Mme CAPELLI Aurélie, Mme COLLOMB Valérie, M DONNET Louis, M MANGIN Jean-Baptiste, M SCHMITT Yann, M PUYBAREAU Igor, M SENOT Laurent, Mme FLAVIGNY Ghislaine, Mme DELAY Marie-Anne, M FAYAD Ghassan, Mme GONOD Pascale, M REYNAUD Guillaume

Absents : M CROUZET André, Mme GAFFET Muriel, M MEGER Jean-Luc

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme FLAVIGNY Ghislaine a été nommé secrétaire.

Le Conseil a approuvera le compte-rendu de la précédente réunion tenue le 14 décembre 2018. Et a pris connaissance des documents d'urbanisme à cette date.

URBANISME

Pas de préemption sur les **DIA 225 – Parcelle 667**

REFLEXIONS SUR LE CENTRE ANCIEN

Monsieur le Maire expose les propositions retenues lors de la commission aménagement du village qui s'est déroulée début janvier. Cf. *Présentation*.

Monsieur le Maire qu'il s'agit de transmettre cette réflexion à un bureau d'étude pour établir des plans.

L'aspect surveillance/sécurité des parkings et entrées du village est soulevé et devra être pris en compte.

MARCHE ENTRETIEN DES ESPACES VERTS (délib 2019-566)

Le Conseil approuve la proposition de Monsieur le Maire relative au groupement de commandes sur l'entretien des espaces verts (gros travaux) porté par la CCPG et l'autorise à signer la convention.

TRES HAUT DEBIT

Monsieur le Maire informe sur le déploiement du très haut débit mené par le Département.

Domazan devrait faire partie des premières communes à être couverte : déploiement en 2019-2020. Priorité donnée aux zone d'activité.

CONVENTION AVEC LE CENTRE DE LOISIRS D'ESTEZARGUES (délib 2019-567)

A.CAPELLI propose de renouveler la convention avec le centre de loisirs d'Estézargues qui accueille chaque année des enfants de Domazan et permet aux parents de bénéficier des mêmes tarifs que les enfants Estézargues.

Le Conseil approuve et décide de renouveler la convention.

MEDIATHEQUE

- Douchette : A. CAPELLI fait part de l'achat d'une douchette supplémentaire ; il n'y aura finalement pas de convention avec la CCPG. Les devis seront établis directement au nom des communes après négociation, pour le réseau, par l'animateur du réseau.
- Inauguration du réseau des médiathèques : A. CAPELLI rapporte qu'elle se déroulera en deux temps :
 - le vendredi 12 avril en fin d'après-midi, à la médiathèque de Domazan : seront conviés les agents, les bénévoles, les élus et les partenaires. L'animateur du réseau et la CCPG se chargent de l'organisation (traiteur, animation). Néanmoins, il est proposé de faire participer Sandrine Davin et ses élèves pour une représentation théâtrale.
 - le samedi 13 avril : la majorité des bibliothèques ont convenu d'ouvrir ce jour-là et de proposer des animations. L'animateur de réseau se charge de la coordination et de la communication. A Domazan, M. Anderson a été sollicité pour une expo BD et une expo Philatélie-Littérature. A. CAPELLI doit rencontrer un illustrateur BD qui proposerait un atelier (en cours).
- Projet de demande de subvention auprès du CNL (délib 2019-568): A. CAPELLI propose de faire une demande de subvention auprès du CNL pour l'acquisition d'ouvrages en direction de publics spécifiques, à savoir les personnes âgées malvoyantes et les enfants DYS ; le taux de concours du CNL varie de 30% à 70%. A. CAPELLI propose d'engager cette démarche à hauteur de 1000€ pour obtenir une subvention de 300€ à 700€. Le conseil approuve à l'unanimité.
- Courrier Plaisir de Lire relatif à l'installation d'un plateau + roulettes à installer sous deux étagères de la médiathèque afin d'avoir un espace modulable pour les animations, manifestations : A. CAPELLI rappelle que les meubles sont sous garantie et que s'ils sont modifiés, la garantie ne fonctionnera plus. Marie-Anne DELAY rappelle que les roulettes avaient été envisagées lors de l'achat du mobilier mais que le fournisseur, compte tenu du poids (mobilier + livres) ne pouvait pas répondre à notre demande. Après discussion, le Conseil valide le principe et propose de faire un test sur une seule étagère dans un premier temps.

ECOLE

A. CAPELLI fait un compte-rendu synthétique du Conseil d'école :

- les effectifs sont stables et il n'y a donc pas de fermeture de classe ; M. POITEVIN a présenté plusieurs répartitions pour la rentrée 2019.
- l'école devient obligatoire pour les enfants dès l'âge de 3 ans.
- projet la grande lessive le 28 mars 2019.
- les enfants de CM2 continueront d'être rattachés au collège d'Aramon et au collège de Rochefort ; il n'est pas prévu un rattachement de l'ensemble des élèves domazanis au collège de Rochefort.
- questions des parents d'élèves :
 - Certains parents ont fait remonter qu'il y avait plus de devoirs le mardi soir
 - Des parents demandent à ce que les enfants en garderie le soir soient à l'intérieur.

QUESTIONS DIVERSES

Aménagement entrée de l'école

Monsieur le Maire expose les travaux concernant l'entrée de l'école. Une demande de subvention auprès du Conseil départemental a été initiée. Le Conseil approuve et autorise Monsieur le Maire (délib 2019-569).

Prestation de service pour l'aménagement paysager du village et son entretien

P. GONOD présente un tableau comparatif de deux prestataires (DANEL – Estézargues et SERPETTE – Rochefort du Gard) qui ont établis des devis pour l'aménagement paysager du village

et son entretien. Le Conseil valide à l'unanimité la proposition de l'entreprise SERPETTE. Le contrat actuel avec DANIEL sera dénoncé (préavis de trois mois).

Charte du bien vivre ensemble

V. COLLOMB explique au Conseil la réflexion en cours concernant la rédaction d'une charte du bien vivre ensemble à l'initiative du Président du Syndicat de Signargues – M. Francis FABRE. L'idée de créer un groupe de travail associant un vigneron et un administré des 4 villages de l'appellation Signargues (Domazan, Estézargues, Rochefort du Gard et Saze) pour rédiger cette charte ; le but est d'alerter les rurbains qui viennent s'installer dans nos villages ruraux et viticoles des nuisances auxquelles ils pourront être exposés à certaines périodes de l'année. Une réflexion est en cours pour l'élargir à d'autres aspects de la ruralité.

Marché

V. COLLOMB informe le Conseil que Marie reviendra sur le marché hebdomadaire qui a lieu le mardi à partir d'avril. A. CAPELLI informe également que, suite à la réception d'un courrier d'un rôtiiseur pour un emplacement sur le marché, il a été recontacté mais sans retour pour le moment.

Assurance statutaire

M. Le Maire informe le Conseil que nous devons prendre une délibération afin de souscrire auprès du CDG30 une assurance statutaire. Le Conseil approuve à l'unanimité.

Projet de panneaux photovoltaïques

M. Le Maire présente le chiffrage pour la dépose + pose de panneaux photovoltaïques sur le toit du foyer. Une subvention de l'Etat serait attribuée et l'autoconsommation permettrait un remboursement de cet investissement en moins de 10 ans.

Document Unique

A. CAPELLI informe le Conseil que la commune est en train de rédiger son Document Unique et propose de faire une demande de subvention auprès du CDG30. Le Conseil approuve à l'unanimité. (délib 2019-570)

Informations diverses

M. Le Maire relate plusieurs informations :

- restitution du schéma directeur hydraulique le 8 mars à 14h à la mairie ;
- Grand Débat à Rochefort le lundi 18 février à 19h à la salle Jean Gallia ;
- réunion publique du SCOT le 22 février à Castillon du Gard à 19h ;
- la CCPG grâce à l'amendement de la loi de Finances doit bénéficier d'une compensation financière dégressive sur 5 ans ; un bureau d'étude est en train de travailler sur différents scénarios pour le maintien de la CCPG à long terme.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant prendre la parole, Monsieur le Maire clos le présent Conseil Municipal.

Sauf précision expresse toutes les décisions du Conseil suscitées sont prises à l'unanimité.